Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.09.21 11:36:14 +02'00'

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q6-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/14-09-2026/Q6

Date de convocation : 8 septembre 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique
M. CATENNE Patrice : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. POULAIN Bernard
M. LEFEBVRE Jérôme : procuration à Mme DRON Francine
Mme DENIZON Violenne : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DISDIER Mélanie : procuration à M. DHAUSSY Brandon
Mme LEFEBVRE Brigitte : procuration à M. COLLIN Denis

Membre absent :
Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) -APPROBATION

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose aux membres présents :

Conformément aux dispositions de l'article bis 1406 du code des impôts, issues de la loi de finances pour 2026, les communes ont la possibilité d'instaurer une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q6-DE

Cette taxe concerne les logements vacants à partir de deux années consécutives ainsi qu'au 1er janvier de l'année d'imposition. Les logements concernés seront taxables à partir de la troisième année d'inoccupation.

Le calcul de la TVLH s'obtient en multipliant la valeur locative du logement par le taux voté par la collectivité. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résultent sont à la charge de la commune et non à la charge de l'Etat. Ces dégrèvements s'imputent sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les logements concernés sont ceux à usage d'habitation, habitables (pourvus des éléments de confort minimum tels que l'eau courante, l'électricité, les équipements sanitaires…) et non meublés. Les logements détenus par des organismes HLM sont exonérés de ce dispositif.

La commune de Caudry, n'étant pas dans une zone tendue, peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, instituer la taxe et en fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50 %.

Le taux sera voté avant le 15 avril de l'année d'imposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assujettir les logements vacants à la taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) suivant l'article 1406 bis du code général des impôts,
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

18 SEP. 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL140926_Q6**
Objet :	**Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d?Habitation ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20260914-DEL140926_Q6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	902 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_140926_Q6.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260914-DEL140926_Q6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	780.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 septembre 2026 à 14h56min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 septembre 2026 à 14h57min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2026 à 14h57min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 septembre 2026 à 14h57min22s	Reçu par le MI le 2026-09-18